

# VIII<sup>ES</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE

21-30 JUILLET COTE D'IVOIRE

# ABIDJAN 2017

SOLIDARITE – DIVERSITE - EXCELLENCE

## MANUEL TECHNIQUE D'ATHLETISME

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
la francophonie



1

## **SOMMAIRE**

Préambule.....	2	IV- Aspects techniques relatifs à la compétition « Athlétisme ».....	20
I- Présentation.....	3	V- Equipements sportifs et engins de compétition.....	25
1.1- La Côte d'Ivoire.....	3	VI- Renseignements médicaux.....	27
1.2- Abidjan, ville hôte des Jeux de la Francophonie de 2017.....	5	Annexes.....	30
1.3- Les grandes orientations des Jeux d'Abidjan.....	6	ANNEXE A : Plan du site de compétitions.....	31
II- Rappel Réglementation générale.....	8	ANNEXE B : Minima de qualifications pour les épreuves d'athlétisme.....	32
Conditions générales de participation .....	8	ANNEXE C : Records des Jeux de la Francophonie.....	33
III- Description de la compétition « Athlétisme ».....	11	ANNEXE D : Records des Jeux de la Francophonie.....	34
3.1- Réglementation.....	12		
3.2- Participants.....	12		
3.3- Calendrier des épreuves.....	13		
3.4- Sites.....	18		
3.5- Épreuves.....	20		

### **Préambule**

C'est avec un sentiment de grande fierté que la Côte d'Ivoire accueillera du 21 au 30 juillet 2017, la 8<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie.

L'opportunité est ainsi offerte à notre pays de faire valoir ses principaux atouts qui font de lui un pays ouvert sur le monde et dont la tradition de grande hospitalité de son peuple est si bien établie.

La Côte d'Ivoire se réjouit d'appartenir à cette grande famille de la Francophonie des valeurs et exhorte à la construction d'un espace multiculturel porteur de grandes espérances pour sa jeunesse.

Les Jeux de la Francophonie de par leur concept, leur notoriété et la philosophie

qu'ils véhiculent participe à la construction de cet espace.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF), Côte d'Ivoire/Abidjan 2017, en charge de l'organisation de l'évènement, fort du soutien du Gouvernement, des structures nationales et du Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), s'est attelé à réunir les meilleures conditions afin d'offrir aux 4.000 participants attendus des Jeux de qualité et de grande convivialité.

Pour vous permettre de vivre intensément les Jeux d'Abidjan, le Comité National vous propose un aperçu de la Côte d'Ivoire, un pays en plein essor, de revisiter sa capitale économique, Abidjan, ville hôte des Jeux.

Il vous donne également un aperçu des grandes orientations des VIII<sup>es</sup> Jeux.

Le manuel Technique qu'il met à votre disposition, à la suite de cette présentation, comporte les informations

## I- Présentation

### 1.1- La Côte d'Ivoire



La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'ouest. D'une superficie de 322 462 km<sup>2</sup>, elle est limitée au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'ouest par le Liberia et la Guinée, à l'est par le Ghana et au sud par l'océan Atlantique.

Protectorat puis colonie française, le pays accède à l'indépendance, en Août 1960 sous l'action politique de Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, son premier Président de la République.

La Côte d'Ivoire a pour capitale économique Abidjan et pour capitale politique et administrative Yamoussoukro, pour langue officielle le français et pour monnaie le franc CFA dont la parité avec l'euro est fixe (1 euro = 655,957 francs CFA).

La population actuelle du pays est de 22 848 945 habitants dont 38,4% de jeunes ont moins de 15 ans (source RGPH de 2014).

- **L'organisation politique et administrative**

utiles relatives à la participation des candidats dans chacune des disciplines sportives (ou des concours culturels).

**La Côte d'Ivoire vous dit « AKWABA ».**

**Bienvenue à Abidjan.**

La Côte d'Ivoire est un pays laïc et démocratique doté d'un régime présidentiel et d'un cadre institutionnel approuvé par la majorité de la population.

Les institutions nationales sont organisées autour de 3 pouvoirs indépendants :

#### **Le pouvoir exécutif**

L'article 41 de la constitution fait du président de la république le détenteur exclusif du pouvoir exécutif. Il note et révoque le 1<sup>er</sup> ministre, qui anime et coordonne l'action du gouvernement. Elu pour cinq (5) ans au suffrage universel, Il n'est rééligible qu'une seule fois.

#### **Le pouvoir Législatif**

Le parlement se compose d'une chambre unique : l'Assemblée Nationale. Elle compte 250 députés élus au suffrage universel pour 5 ans.

#### **Le pouvoir Judiciaire**

Le pouvoir judiciaire est indépendant de l'exécutif et du législatif. Son organisation comporte des juridictions de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> degré, une cour suprême et une haute cour.

**Au plan administratif**, la Côte d'Ivoire compte 20 régions, 2 districts, 81 départements, 390 sous-préfectures,

Comment [P1]: Revision

8000 villages et environs 1000 communes.

- **Le drapeau de la Côte d'Ivoire**



Le drapeau de la Côte d'Ivoire est un drapeau tricolore orange, blanc, vert avec trois bandes verticales de largeur égale.

La première, de couleur orange, symbolise les savanes du Nord du pays ; la deuxième bande, de couleur blanche, représente la paix ; quant à la troisième, de couleur verte, elle symbolise à la fois l'espoir et les forêts du Sud du pays.

**Le climat**

La ville d'Abidjan, est située à 5° de l'attitude nord et à 4° de longitude ouest.

De fait elle bénéficie d'un climat chaud et humide durant toute l'année.

La température moyenne annuelle avoisine 26° minimum avec un maxi de 30°.

**Données Climatologiques à Abidjan (Températures Moyennes)**

Mois	An.	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moyennes maxi (°C)	28	30	30	30	30	30	28	26	26	27	28	30	30
Moyennes mini (°C)	24	24	25	25	25	25	24	23	22	22	24	25	24

- **Décalage horaire**

La ville d'Abidjan est sur le fuseau horaire UTC+0

**La Côte d'Ivoire : un pays émergent à l'horizon 2020 : les caractéristiques de l'économie ivoirienne**

La politique économique de la Côte d'Ivoire a été pendant longtemps essentiellement orientée vers le secteur agricole. La production du café et du cacao a connu un essor exceptionnel, permettant à la Côte d'Ivoire d'être sur le plan économique un pays phare en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire demeure à ce jour le premier producteur et exportateur mondial de cacao.

Si l'économie ivoirienne repose encore à

titre principal sur l'agriculture avec notamment la culture du binôme café/cacao que favorise un climat chaud et humide (23% du PIB en 2014), l'apport du secteur secondaire à l'économie est en net progrès et est évalué à 22 % du PIB. Le secteur tertiaire quant à lui est estimé à 50% du PIB.

Aussi la Côte d'Ivoire possède-t-elle des réserves de pétrole ainsi que des ressources minières dont la production reste très mineure. Elle produit en outre de l'électricité, dont une part est revendue aux pays voisins.

Le pays est un poids économique important pour la sous-région ouest-

africaine avec 9 % de la masse monétaire et contribue pour près de 32 % au PIB de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), selon les statistiques 2013 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

La Côte d'Ivoire a engagé depuis 2011 un programme ambitieux de redressement économique pour répondre à la forte demande sociale née des années de crises sociopolitiques. Ce programme vise à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, solidaire et durable pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Cette ambition passe par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, la consolidation de la stabilité politique et sociale, la mise en œuvre d'un programme d'investissement massif capable d'impulser une dynamique de croissance forte, soutenue, inclusive, créatrice d'emploi, et réductrice de la pauvreté.

Le gouvernement compte pour cela sur une performance économique tirée par les secteurs primaire, secondaire et tertiaire avec des taux de croissance annuels moyens respectifs d'environ 5,4%, 12,3% et 13,4%.

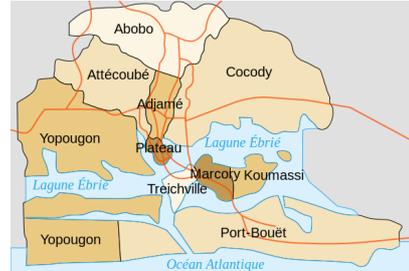
### **La diplomatie ivoirienne**

La Côte d'Ivoire défend le respect de la souveraineté des États ainsi que le renforcement de la coopération et de la paix entre les pays africains. Dans le monde, la diplomatie ivoirienne milite

pour des relations économiques et commerciales équitables, notamment la juste rémunération des productions agricoles et la promotion de relations pacifiques avec tous les pays.

La Côte d'Ivoire entretient de ce fait des relations diplomatiques avec de nombreux pays d'Afrique et du monde.

### **1.2- Abidjan, ville hôte des Jeux**



L'agglomération d'Abidjan est située au sud de la Côte d'Ivoire, au bord du golfe de Guinée et est traversée par la lagune Ebrié.

Abidjan, surnommée «la Perle des Lagunes» est la ville la plus peuplée d'Afrique de l'ouest francophone. Elle compte environ 7.500.000 d'habitants et s'étend sur une superficie de 2.119 Km<sup>2</sup>.

Plaque tournante de l'Afrique de l'ouest, la ville d'Abidjan est perçue comme le carrefour culturel ouest africain voire africain. La ville connaît une perpétuelle croissance caractérisée par une forte industrialisation et une urbanisation galopante.

Ville cosmopolite et de peuplement, Abidjan est un formidable exemple de brassage humain avec notamment de nombreuses populations d'origine étrangère, de pays voisins à la Côte d'Ivoire surtout.

Véritable poumon économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan abrite l'essentiel des entreprises de divers secteurs d'activités et profite de son ouverture sur l'océan atlantique.

Le pouvoir d'attraction que la capitale économique de la Côte d'Ivoire exerce sur ses visiteurs ne s'est jamais démenti et reste toujours aussi fort.

Erigée en District Autonome en 2002, la ville est administrée par Monsieur Robert Beugré MAMBE, son Gouverneur.

Dix communes composent la ville d'Abidjan : le Plateau, Abobo, Attécoubé, Cocody, Marcory, Yopougon, Port-Bouet, Koumassi, Adjamé et Treichville.

Selon la légende, des colons français qui exploraient la région d'Abidjan rencontrent un vieil homme. A la question des étrangers lui demandant le nom de l'endroit où ils se trouvaient, il répondit : " je reviens de couper des feuilles dans la forêt", ce qui se prononce en langue Ebré "T'chan M'bi djan". L'oreille peu exercée des français aurait entendu "Abidjan". Ainsi fut baptisée la ville qui, le 1er janvier 1934, devenait le chef-lieu de la colonie et, le 4 décembre 1958, prenait le titre de capitale de la République de Côte d'Ivoire après Grand-Bassam et Bingerville et avant Yamoussoukro.

**Les principales villes de la Côte d'Ivoire sont :**

**Yamoussoukro** : capitale politique de la Côte d'Ivoire, la ville est célèbre par sa majestueuse Basilique, notre Dame de la Paix, la plus grande du monde et réplique architecturale de Saint Pierre de Rome.



**Bouaké** : seconde ville du pays en nombre d'habitants, Bouaké est un carrefour de toute première importance pour les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire.

**San-Pedro** : la troisième ville de la Côte d'Ivoire, San-Pedro a connu un essor considérable ces dernières décennies grâce notamment à son port en eau profonde. La ville assure 50 pour cent du cacao dont la Côte d'Ivoire est première productrice mondiale.

### 1.3- Les grandes orientations des Jeux d'Abidjan

Après plus d'une décennie de crise et d'isolement, la Côte d'Ivoire a fait un retour remarqué sur la scène internationale. Cet ardent désir d'affirmation est davantage perceptible au sein de la communauté francophone.

Il apparaît clairement que sa candidature pour abriter la 8e édition des Jeux de la Francophonie est un choix préférentiel que justifie ce que les Jeux peuvent représenter, en termes

d'opportunités, de visibilité, de promotion de la «Destination Côte d'Ivoire».

En inscrivant l'organisation des Jeux à Abidjan dans une perspective sociale de consolidation de la paix et de l'unité nationale, le pays entend faire la preuve de sa capacité à se reformer et à se projeter dans l'avenir.

Une des caractéristiques des VIII<sup>es</sup> Jeux est le renforcement de la dimension TIC. L'objectif est de réaliser des «E-jeux» par le déploiement d'une stratégie multidimensionnelle d'organisation et de gestion des VIII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie dans une perspective d'innovation, de modernité et d'efficacité.

Abidjan fera également du Développement Durable et de la culture de l'éco-responsabilité, l'un des axes majeurs de l'organisation des Jeux.

Une telle démarche, combinant la promotion des TIC et du Développement

Durable, aura l'avantage d'inscrire résolument les Jeux dans leur temps, celui d'un monde numérisé où les échanges sociaux et professionnels sont facilités par les nouveaux médias d'une part et d'autre part un monde où la conscience environnementale situerait chaque individu sur la nécessité et l'urgence d'une gestion rationnelle des ressources.

Ces axes qui intègrent parfaitement les politiques nationales en matière de TIC et de protection de l'environnement, renforceront sûrement l'intérêt des 4.000 jeunes à vivre l'expérience des Jeux d'Abidjan.

Le pays dispose, en outre, du potentiel tant au niveau technique et du savoir-faire que de l'offre infrastructurelle pour l'hébergement des jeunes, des accompagnateurs et des officiels.

Les commodités et les services de soutien sont tout aussi appropriés pour faire des Jeux d'Abidjan, des Jeux modernes et de grande qualité.

### Contact du délégué technique IAAF

Vivian GUNGARAM

Email :

Tél. :

### Contacts au CIJF

Michel DERONZIER

Adresse mail : michel.deronzier@free.fr

Tél. : +33 (0)6 74 15 51 57

Zeina MINA

Adresse mail : zeina\_mina@hotmail.com

Tél. : +961 32 80 835

### Contacts au CNJF

## II- Rappel Réglementation générale

### Conditions générales de participation

a) Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

b) Les participants doivent :

- être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF ;

- posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traite des engagements ;

- être âgé de plus de 18 ans (né au 1er janvier 1999 et avant) et de moins de 35 ans (né au 1er janvier 1982 et après).

c) Chaque État ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le Guide des inscriptions au point « V. Calendrier prévisionnel ».

d) Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

### Organisation des compétitions

Toutes les compétitions sportives se dérouleront suivant les règlements des fédérations internationales sous le contrôle d'un délégué spécialement nommé à cet effet.

Les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions, à la charge du CNJF, seront agréés par les fédérations internationales (sites de

compétition, sites d'entraînement et d'échauffement, locaux techniques, locaux médicaux...).

### Inscription - Annulation

En référence aux différentes étapes et au calendrier présenté dans le Guide des inscriptions « IV. Calendrier prévisionnel »

a) Pré-inscription des délégations pour chaque épreuve – clôture le 30 juin 2015

b) Qualifications et tirages au sort (football et basket-ball) – clôture le 15 décembre 2016

c) Les États et gouvernements donneront l'engagement définitif et nominatif de leur délégation dans les épreuves où ils auront des concurrents – clôture générale le 31 mars 2017; délai supplémentaire accordé jusqu'au 30 avril 2017 uniquement pour les athlètes ayant réalisé les minimas. Aucune modification nominative ne sera acceptée après le 31 mars 2017 (à l'exception de l'athlétisme dont la clôture est portée au 30 avril 2017).

d) Chacune des compétitions n'est maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins huit concurrents, **à l'exception** des épreuves de Marathon (hommes et femmes) et de Marche (homme et femmes) pour lesquels un minimum de 15 concurrents est demandé.

## Jurys internationaux

### > Le jury

- a) Pour chaque discipline sportive, le CIJF, avec le délégué de la fédération internationale, constitue un jury qui a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.
- b) La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.
- c) Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.
- d) Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

### > Le Comité d'appel

Le Comité d'appel, sous l'autorité du Directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international.

Ses décisions sont sans appel.

### Rémunérations

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

Les officiels des compétitions sportives recevront une rémunération du CNJF, qui sera établie après une concertation entre le CIJF et les fédérations internationales. Les modalités seront transmises préalablement à l'acceptation définitive de chaque officiel concerné.

### Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

### Centre d'Information Technique (CIT)

Le bureau principal du CIT sera situé au Village des Jeux de la Francophonie

(salle dédiée à cet effet à la Cité Universitaire Houphouët-Boigny). Il sera ouvert de 8h à 00h.

Les bureaux secondaires du CIT seront situés sur chaque site de compétitions sportives et de concours culturels. Ils seront respectivement ouverts de 9h à 23h et de 9h à 00h.

Le CIT assurera la bonne liaison d'informations entre chaque équipe/délégation participante, le CIJF, les délégués techniques des FI, les présidents des jurys culturels et les commissions sport et culture du CNJF.

Il sera notamment chargé de toutes les communications officielles pour chaque discipline sportive et culturelle, y compris les horaires, les résultats, les dates de compétitions, la distribution de notifications et documents urgents adressés aux équipes de la part du délégué technique et de la direction de la compétition via leurs casiers. Il est de la responsabilité du chef de délégation de récupérer régulièrement ces informations dans le casier de sa délégation.

Le CIT sera équipé de casiers par délégation; le retrait des informations se fera par le biais d'une accréditation spéciale.

### Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze.

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. La remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.

Les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour de l'épreuve. Pour celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- ✓ Les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF.



- ✓ Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
- ✓ Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.
- ✓ Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

### Contrôles

Des contrôles antidopage et tout autre test qui pourrait être nécessaire sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations sportives internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF, en

### Support d'accompagnement COMPÉTITIONS SPORTIVES :

Chaque participant sélectionné à participer à la 8<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie, quelle que soit la discipline à laquelle il participe, doit remettre au Responsable de dossier (pour téléchargement sur le site des Jeux de la Francophonie) différents supports d'information et de communication.

collaboration avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

### Obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment :

- l'accueil et l'hébergement et la restauration ;
- le transport local ;
- le centre des médias ;
- les manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture, de Gala des Lauréats et de clôture ;
- le service médical et le contrôle anti-dopage ;
- la sécurité ;
- les assurances sur le territoire ;
- la promotion sur son territoire national. l'accréditation ;
- la billetterie ;
- le protocole

Pour toutes les compétitions sportives, sauf athlétisme et athlétisme handisport, ce téléchargement est fait par le Responsable de dossier lors de l'étape d'inscription nominative et définitive des concurrents. Pour l'athlétisme et le handisport, le téléchargement se fait lors de l'étape de qualification.

### Contenu du dossier d'accompagnement



Discipline concernée	Document demandé	Descriptif	Étape du processus d'inscription et date de clôture
Toutes les disciplines	1 photo d'identité numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- couleurs</li> <li>- portrait vertical</li> <li>- format passeport (3 cm x 4 cm)</li> <li>- poids : 100 K – 15 M</li> </ul>	<p><b>ÉTAPE 4.2</b></p> <p>Qualifications et tirages au sort des équipes aux compétitions sportives</p> <p><b>Clôture le : - 1<sup>er</sup> février 2017</b> pour l'athlétisme handisport</p>
	présentation biographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formats acceptés: .doc, .docx</li> <li>- 1000 signes maximum</li> <li>- minimum d'informations demandées : nom, surnom, âge, genre, nationalité, performance, titre ou records obtenus, calendrier, etc</li> <li>- poids : 1M maximum</li> </ul>	<p><b>ÉTAPE 5</b></p> <p>Inscription nominative et définitive des athlètes, artistes et créateurs participants aux VIII<sup>es</sup> Jeux</p> <p>Clôture le : 31 mars 2017</p> <p>NB : Une exception est accordée pour les athlètes ayant pu se qualifier en réalisant les minimas requis jusqu'au 30 avril 2017.</p>

**NB :** Pour toutes les disciplines chaque participant doit également joindre au dossier « support d'accompagnement » la copie de son passeport et son curriculum vitae. Les documents doivent être téléchargés sur le site des Jeux de la Francophonie par le Responsable de dossier.

Ces dossiers seront utilisés pour l'accréditation des sportifs, le site officiel des Jeux de la Francophonie ([www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)).

Le contenu des dossiers d'accompagnement doit :

- être de qualité
  - respecter les formats mentionnés ci-dessus
  - être en format électronique
- ❖ toutes les personnes des délégations (officiels, accompagnateurs, médias, arbitres) devront également remettre au Responsable de dossier pour téléchargement sur le site des Jeux de la Francophonie : une photo d'identité format passeport lors de l'étape d'inscription nominative en vue de leur accréditation.

### III- Description de la compétition « Athlétisme »



### 3.1- Réglementation

La compétition d'athlétisme des 8èmes Jeux de la Francophonie comprenant les épreuves retenues à cet effet est organisée selon la réglementation de l'IAAF. Toutefois, en concertation avec l'IAAF, le CIJF adoptera certaines solutions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie. Le CIJF, en collaboration avec l'IAAF, procède à la sélection des États ou gouvernements pour participer au tournoi des 8èmes Jeux.

La compétition d'athlétisme se déroulera sur 5 jours, sur la période du 21 au 30 juillet 2017, sous la responsabilité technique du délégué technique/représentant de l'IAAF.

Chacune des épreuves composant la discipline athlétisme ne sera maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins huit (8) concurrents, ou équipes, engagés à l'exception des épreuves de marathon et marche pour lesquelles un minimum de 15 concurrents par épreuve est demandé.

CIJF	IAAF	CNJF
<b>Directeur CIJF :</b> M. Mahaman-Lawan Seriba	<b>Délégué technique IAAF :</b> M. Vivian Gungaram	<b>Directeur général CNJF :</b> M. Yao François Alla
<b>Experts sport au CIJF :</b> M. Michel Deronzier et Mme Zeina Mina		<b>Président de la commission des compétitions sportives au CNJF :</b> M. KONE Mamadou Souleymane
		<b>Coordonnateurs de la compétition d'athlétisme au CNJF :</b>

### 3.2- Participants

#### Format et Qualifications

Les qualifications se feront suivant les minimas figurant en **Annexe C**. Ces performances qualificatives devront être réalisées durant la saison 2016-2017 jusqu'à la date limite des engagements nominatifs des participants.

Chaque délégation peut engager un maximum de trois (3) athlètes par épreuve sous réserve que ces athlètes aient satisfait aux minimas, dans la période identifiée et dans des conditions régulières d'homologation (compétition officielle, vent favorable < 2 m/s, temps manuels irrecevables jusqu'au 400 m).

Tout État ou gouvernement pourra être représenté à cette épreuve en constituant une équipe d'athlètes n'ayant pas réalisé les minimas sous réserve que sa délégation ne dépasse

pas deux (2) athlètes féminines et deux (2) athlètes masculins.

Les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées dans le Respect des Règles de l'IAAF, dûment autorisées par l'IAAF, ses Associations Continentales ou l'une de ses Fédérations.

Les performances réalisées lors d'épreuves mixtes pourront être acceptées exceptionnellement si les conditions édictées à la Règle 147 de l'IAAF sont respectées.

Les performances réalisées avec l'aide d'un vent supérieur à 2 mn/s ne seront pas acceptées.

Sur 100 m, 200 m, 400 m, 110 m/100/400 m haies et 4 x 100 m, seules les performances réalisées avec un chronométrage automatique défini par la Règle 160 (§ 13 à 18) seront acceptées.

Pour tous les concours et les courses de 400 m et plus, les performances en salle seront acceptées.

Pour les courses de 400 m et plus, les performances réalisées sur des pistes de plus de 400 m ne seront pas acceptées.

Pour les épreuves de marche, les performances sur piste seront acceptées.

### Engagements

**Engagement par nombre** : les formulaires d'engagement par nombre, par épreuve, doivent parvenir à l'adresse du CIJF, le 30 mai 2017 avant minuit heure locale de Côte d'Ivoire.

**Engagement par nom** : les formulaires d'engagement définitif pour les épreuves d'athlétisme, indiquant les noms des concurrents et autres participants doivent parvenir à l'adresse du CIJF le 30 mai 2017, avant minuit, heure locale de France. Les inscriptions ou modifications qui parviendront après cette date ne seront pas acceptées.

**Suppression d'une épreuve** : si à la date du 30 juin, une épreuve compte moins de 8 athlètes, cette épreuve ne sera pas organisée. Pour les relais, ce nombre est

réduit à 5. Le CIJF en informera les délégations.

**Confirmation définitive des concurrents** : à leur arrivée à Abidjan, les équipes recevront les formulaires de confirmation définitive et les chefs de délégations, ou leurs représentants, devront confirmer les noms des athlètes engagés qui prendront réellement part à la compétition, de préférence au Centre d'Information Technique (CIT).

**Non-participation** : tout athlète qui, après avoir été confirmé ou après qualification suite à une série/tour qualificatif, ne participe pas à l'épreuve sans raison valable (par exemple : un certificat médical émis par un médecin accrédité pour les Jeux) sera exclu de toutes les autres épreuves de la compétition, y compris les relais (Règle 142.4 de l'IAAF). Les retraits après confirmations définitives doivent être signalés au CIT. La raison du retrait doit être motivée en détail, son acceptation sera à la discrétion du délégué technique.

Journées de compétition	Date limite de confirmation finale
Dimanche 23 juillet 2017	12h – samedi 22
Lundi 24 juillet 2017	12h – dimanche 23
Mardi 25 juillet 2017	12h – lundi 24
Mercredi 26 juillet 2017	12h – mardi 25
Jeudi 27 juillet 2017	12h – mercredi 26

### Dates

Les compétitions d'athlétisme se dérouleront du dimanche 23 au jeudi 27 juillet 2017 avec le marathon le 23 et la marche le 27.

### 3.3- Calendrier des épreuves

Les horaires des compétitions qui figurent dans le programme ci-dessous pourront être changés conjointement par le CIJF et le délégué technique en fonction d'impératifs divers, tel que le nombre de participants par épreuve.

- **Jour 1 : Dimanche 23 juillet 2017**

**1ère Session**

07H00	Marathon	Femme	Finale
07H30	Marathon	Homme	Finale

10H00	Triple Saut	Femme	Qualification Groupe A
10H00	Triple Saut	Femme	Qualification Groupe B
10H30	100 m Haies	Femme	Heptathlon
10H50	100 m	Femme	1e Tour
11H10	100 m	Homme	1e Tour
11h15	Hauteur	Femme	Heptathlon

**2ème Session**

14H30	Marteau	Homme	Qualification Groupe A
14H40	Poids	Femme	Heptathlon
14H45	Longueur	Femme	Handisport F32-F38
15H00	400 m Haies	Femme	1e Tour
15h20	400 m Haies	Homme	1e Tour
15H40	800 m	Femme	1e Tour
16H00	Marteau	Homme	Qualification Groupe B
16H05	800m	Homme	1e Tour
16H15	Triple Saut	Homme	Qualification Groupe A
16H15	Triple Saut	Homme	Qualification Groupe B
16H25	100 m	Femme	Semi Finales
16H40	100 m	Homme	Semi Finales
16H55	10 000 m	Homme	Finale
17H30	200 m	Femme	Heptathlon

- **Jour 2: Lundi 24 juillet 2017**



**1ère Session**

09H00	Longueur	Femme	Heptathlon
09H10	Hauteur	Homme	Qualification Groupe A
09H10	Hauteur	Homme	Qualification Groupe B
09H20	Javelot	Homme	Qualification Groupe A
09H30	100 m Haies	Femme	1e Tour
09H50	110 m Haies	Homme	1e Tour
10H30	Javelot	Homme	Qualification Groupe B
10H35	Longueur	Homme	Handisport T42-T47

**2ème Session**

14H30	Marteau	Homme	Finale
14H40	Perche	Femme	Finale
14H40	Javelot	Femme	Heptathlon
14H40	Triple Saut	Femme	Finale
15H00	400 m Haies	Femme	Finale
15H10	400 m Haies	Homme	Finale
15H20	800 m	Femme	Finale
15H30	800 m	Homme	Finale
15H40	3000 m Steeple	Homme	Finale
16H00	Poids	Femme	Qualification Groupe A
16H00	Poids	Femme	Qualification Groupe B
16H10	100 m	Femme	Finale
16H10	Triple Saut	Homme	Finale
16H25	100 m	Homme	Finale
16H35	800 m	Femme	Heptathlon
16H45	10 000 m	Femme	Finale
17H25	4 X 100 m	Femme	1e Tour
17H40	4 X 100 m	Homme	1e Tour



• **Jour 3: mardi 25 juillet 2017**

**1ère Session**

09H00	100 m	Homme	Décathlon
09H10	Disque	Homme	Qualification Groupe A
09H15	1500 m	Homme	1e Tour
09H40	1500 m	Femme	1e Tour
09H55	Longueur	Homme	Décathlon
10H00	400 m	Femme	1e Tour
10H20	400 m	Homme	1e Tour
10H30	Hauteur	Femme	Qualification Groupe A
10H30	Hauteur	Femme	Qualification Groupe B
10H45	Disque	Homme	Qualification Groupe B
11H00	Poids	Homme	Décathlon

**2ème Session**

14H00	Disque	Femme	Qualification Groupe A
14H00	Hauteur	Homme	Décathlon
15H00	Longueur	Femme	Qualification Groupe A
15H00	Longueur	Femme	Qualification Groupe B
15H15	100 m Haies	Femme	Finale
15H20	Javelot	Homme	Finale
15H30	110 m Haies	Homme	Finale
15H30	Hauteur	Homme	Finale
15H45	400 m	Femme	Semi Finales
16H00	400 m	Homme	Semi Finales
16H10	Poids	Femme	Finale
16H15	Disque	Femme	Qualification Groupe B
16H20	3000 m Steeple	Femme	Finale
16H40	200 m	Femme	Handisport T35-T38
17H00	4 X 100 m	Femme	Finale
17H10	4 X 100 m	Homme	Finale
17H20	400 m	Homme	Décathlon



- **Jour 4: Mercredi 26 juillet 2017**

**1ère Session**

09H00	110 m Haies	Homme	Décathlon
09H00	Marteau	Femme	Qualification Groupe A
09H15	Longueur	Homme	Qualification Groupe A
09H15	Longueur	Homme	Qualification Groupe B
09H25	Poids	Homme	Qualification Groupe A
09H25	Poids	Homme	Qualification Groupe B
09H40	200 m	Femme	1e Tour
09H45	Disque	Homme	Décathlon
10H00	200 m	Homme	1e Tour
10H45	Perche	Homme	Décathlon
10H45	Marteau	Femme	Qualification Groupe B

**2ème Session**

15H00	Javelot	Homme	Handisport F42-F46
15H00	200 m	Femme	Finale
15H10	Longueur	Femme	Finale
15H15	Hauteur	Femme	Finale
15H20	200 m	Homme	Semi Finales
15H30	Disque	Homme	Finale
15H35	400 m	Femme	Finale
15H35	Javelot	Homme	Décathlon
15H50	400 m	Homme	Finale
16H10	5000 m	Femme	Finale
16H30	4 X 400 m	Femme	1e Tour
16H50	4 X 400 m	Homme	1e Tour
17H10	1500 m	Homme	Décathlon

- **Jour 5: jeudi 27 juillet 2017**

**1ère Session**

08H30	20 km Marche	Femme	Finale
09H00	20 km Marche	Homme	Finale



## 2ème Session

15H00	Perche	Homme	Finale
15H10	Poids	Femme	Handisport F35 - F 38
15H15	Disque	Femme	Finale
15H20	200 m	Femme	Finale
15H35	200 m	Homme	Finale
15H50	200 m	Homme	Handisport T42-T47
16H05	5000 m	Homme	Finale
16H15	Longueur	Homme	Finale
16H30	Marteau	Femme	Finale
16H35	1500 m	Femme	Finale
16H50	1500 m	Homme	Finale
17H05	4 X 400 m	Femme	Finale
17H20	4 X 400 m	Homme	Finale

### 3.4- Sites Sites de compétition

Les épreuves sur piste se dérouleront sur les installations du Stade Félix Houphouët BOIGNY, d'une capacité de 35 000 places.





Le marathon se déroulera sur un parcours plat : départ à l'Hôtel du District d'Abidjan et l'arrivée au stade Félix Houphouët-Boigny (A confirmer avec l'expert après le tracé).

Les épreuves de marche se disputeront sur un circuit de 20 km avec le départ à l'Hôtel du District d'Abidjan et l'arrivée au parc des sports de Treichville (A confirmer avec l'expert après le tracé).

L'aire de repos pour les épreuves combinées se situera dans l'un des vestiaires du stade.

Adresse :

#### **Terrain d'échauffement**

Le Parking du stade sera aménagé pour servir de site d'échauffement pour les courses, les sauts horizontaux et les lancers cours. (cf. en *Annexe A*).

#### **Sites d'entraînement**

- ✓ Le Stade Robert Champroux



- ✓ Le stade du Village des Jeux



Ce sont ces deux stades qui ont été retenus pour les entraînements et ce, de 10h à 12h et de 16h à 19h pour le stade de l'Université.

La salle de musculation du Village des Jeux sera mise à la disposition des athlètes.

Les horaires définitifs des entraînements seront mis à la disposition des chefs des délégations à leur arrivée à Abidjan.

Par ailleurs, les équipements sur chaque site d'entraînement, des haies, blocs de départ, etc. seront mis à la disposition des athlètes et des entraîneurs.

Les athlètes et les entraîneurs qui emprunteront de l'équipement (tels que haies, blocs de départ, témoins de relais...) devront présenter leur carte d'accréditation à l'agent responsable.

#### **Visite des lieux :**

Une visite des installations d'athlétisme sera organisée afin de renseigner les chefs des délégations sur l'emplacement exact des principaux services du stade. Elle aura lieu le jeudi 20 juillet 2017 à 10 heures. Les personnes désireuses de participer à cette visite doivent s'adresser au CIT.

Les visites de reconnaissance des parcours du marathon et de la marche auront aussi lieu le lundi 20 juillet 2017 à 10h. Rendez-vous au stade.

Une session spéciale d'entraînement des athlètes en présence des starters de la compétition est prévue le lundi 20 juillet 2017 de 16h à 17h.

#### **Transports Locaux**

Les transferts des lieux d'hébergement vers le Stade Félix Houphouët BOIGNY se feront au moyen de navettes dont les

horaires sont précisés dans le « **Guide des Transports** ».

### 3.5- Épreuves

Les épreuves choisies seront organisées selon les spécificités définies dans les règlements de l'IAAF.

HOMMES - PISTE	FEMMES - PISTE
100 m	100 m
200 m	200 m
400 m	400 m
800 m	800 m
1 500 m	1 500 m
5 000 m	5 000 m
10 000 m	10 000 m
110 m haies	110 m haies
400 m haies	400 m haies
3 000 m steeple	3 000 m steeple
Relais 4 x 100 m	Relais 4 x 100 m
Relais 4 x 400 m	Relais 4 x 400 m
<b>HOMMES - SAUT</b>	<b>FEMMES - SAUT</b>
Saut en hauteur	Saut en hauteur
Saut à la perche	Saut à la perche
Saut en longueur	Saut en longueur
Triple saut	Triple saut
<b>HOMMES - LANCER</b>	<b>FEMMES - LANCER</b>
Lancer du poids	Lancer du poids
Lancer du disque	Lancer du disque
Lancer du marteau	Lancer du marteau
Lancer du javelot	Lancer du javelot
<b>HOMMES - EPREUVES COMBINEES</b>	<b>FEMMES - EPREUVES COMBINEES</b>
Décathlon	Heptathlon
<b>HOMMES - EPREUVES SUR ROUTE</b>	<b>FEMMES - EPREUVES SUR ROUTE</b>
20 km marche sur route	20 km marche sur route
Marathon	Marathon

#### Règles de publicité

Toute publicité figurant sur les tenues ou les sacs devra être conforme aux réglementations IAAF. Notamment, le logo de l'équipementier doit mesurer au maximum 30 cm<sup>2</sup> sur la tenue de compétition et 40 cm<sup>2</sup> au

maximum sur les « sweaters », maillots et vestes. Toute publicité illégale sera couverte par du ruban adhésif. Le fait de retirer ce ruban peut entraîner la disqualification de l'athlète.

**Comment [P2]:** Insérer le circuit du Marathon en annexe

#### IV- Aspects techniques relatifs à la compétition « Athlétisme »

## Réunion technique

Elle aura lieu le jeudi 22 juillet 2017, à la salle de conférence du Stade Félix Houphouët BOIGNY. Elle fournira des mises à jour et de nouvelles informations qui ne figurent pas dans le manuel technique.

Chaque délégation peut être représentée à la réunion, au plus par 2 personnes (en plus d'un interprète si besoin est).

Le délégué technique de l'IAAF présidera la réunion qui se déroulera en français en présence d'un représentant du CIJF et du CNJF.

Toutes les questions éventuelles concernant la compétition d'athlétisme doivent être formulées sur un formulaire fourni par le CIT. Ce formulaire doit être ensuite remis au CIT au plus tard la veille de la réunion technique (soit le 21 juillet 2017) avant 18h. Aucune autre question ne sera acceptée pendant la réunion technique.

### Programme de la réunion technique

- > 10h00 - 11h45 : Réunion technique athlétisme
- > 11h45 - 12h15 : Réunion technique athlétisme-handisport.

### Ordre du jour

- ✓ Mot de bienvenue : Directeur CIJF, Directeur CNJF, Délégué technique IAAF ;
- ✓ Présentation des officiels responsables de la compétition.
- ✓ Confirmation ou modifications des horaires de la compétition;
- ✓ Procédure de la qualification pour les courses et les concours ;
- ✓ Montée de barres ;
- ✓ Chambre d'appel ;
- ✓ Réclamations ;
- ✓ Contrôle antidopage ;
- ✓ Réponses aux questions écrites.

## Chambre d'appel

Tous les athlètes devront se présenter à la chambre d'appel conformément aux horaires d'enregistrement indiqués ci-dessous. Les horaires peuvent légèrement changer en fonction du nombre d'engagés, l'horaire précis des appels, série par série, sera publié après la confirmation des engagements définitifs.

Les athlètes qui ne se présenteront pas à la chambre d'appel à temps, sans motif valable, pourront être exclus de l'épreuve en question et de toute autre épreuve des Jeux, y compris des relais.

Le contrôle des athlètes sera effectué dans la chambre d'appel située sur le terrain d'échauffement. Cette zone n'est accessible qu'aux athlètes participant aux prochaines compétitions ; elle n'est pas ouverte aux officiels des équipes.

Pour rappeler aux athlètes l'heure de convocation à la chambre d'appel, des appels seront effectués au travers de la sonorisation spécifique du stade d'échauffement.

Les athlètes qui participent aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) se présenteront à la CA1 chacun des 2 jours de compétition avant la première épreuve de chaque journée. Une salle de repos est prévue dans un vestiaire pour les compétiteurs qui souhaitent s'y reposer.

Les procédures suivantes auront lieu dans la chambre d'appel :

- ✓ Identification des athlètes à l'aide des cartes d'accréditation et des dossards ;
- ✓ Vérification de l'uniforme des athlètes ;
- ✓ Inspection des effets personnels ;
- ✓ Contrôle des pointes (nombre, forme et taille).

Il sera procédé à une inspection visant à contrôler les objets interdits et illégaux ; les articles personnels (magnétoscopes mobiles ou appareils similaires...) ne seront permis que dans les limites de la règle 144.2 de l'IAAF.

Notamment, les dictaphones, radios, lecteurs CD/MP3, téléphones portables, appareils photo, etc. ne seront pas autorisés.  
Tout objet en infraction avec la réglementation technique ou

publicitaire de l'IAAF sera confisqué. Les objets confisqués pourront ensuite être récupérés au CIT après l'épreuve.  
La conformité des chaussures et des pointes avec les règles 142.2 à 7 de l'IAAF sera vérifiée ; notamment, les dimensions maximales autorisées sont de 9 mm pour toutes les épreuves (à l'exception du saut en hauteur et du lancer de javelot: 12 mm). Si elles ne sont pas conformes, l'athlète devra les changer pour des pointes de dimension réglementaire.

Chambre d'appel			
Épreuve	Ouverture (Premier appel)	Clôture	A la zone de compétition
Courses	30'	20'	10'
Perche	80'	70'	60'
Autres concours	50'	40'	30'

### Dossards

Les dossards seront distribués aux délégations à l'issue de la réunion technique.  
Les athlètes recevront 2 dossards, qui devront correspondre aux informations indiquées sur les listes de départ, comme suit :

- ✓ 2 dossards avec numéros ;

Chaque athlète doit porter 2 dossards durant les épreuves, l'un sur la poitrine et l'autre dans le dos.  
Par exception, pour les épreuves de perche et de hauteur, il est autorisé de ne porter qu'un seul numéro, sur la poitrine ou dans le dos. Il devra s'agir de celui indiquant le nom.  
Chaque athlète doit porter 2 dossards pendant la compétition avec le numéro sur son dos.  
Le troisième dossard pourra être épinglé sur le sac ou sur le survêtement.

Les dossards ne doivent pas être coupés, pliés ou masqués de quelque façon que ce soit. Le défaut de se conformer aux règles 143.7 à 143.9 de l'IAAF pourrait

entraîner la disqualification ou l'imposition d'une sanction.

Les athlètes participant aux épreuves de courses doivent coller sur leurs hanches les numéros qui leur seront attribués par l'aide starter au moment du départ.

### Commandements de départ

Le starter donnera ses directives en français.  
Pour les courses de 400 m ou moins, les directions suivantes seront utilisées :

- ✓ À vos marques ;
- ✓ Prêts ;
- ✓ Tir du pistolet.

### Chronométrage et mesurage

Le chronométrage officiel et le mesurage seront assurés par une structure spécialisée

### Records des Jeux

La liste des records des Jeux figure ci-après en **Annexe E**.  
Une performance sera reconnue comme « nouveau record » si elle remplit l'intégralité des conditions techniques

pour être homologuée en tant que record du monde.

### **Officiels de la compétition**

La Fédération Ivoirienne d'Athlétisme désigne l'ensemble des officiels locaux. L'IAAF a désigné le délégué technique.

Le CIJF et le CNJF, sur proposition du délégué technique, ont désigné les juges internationaux:

- **Jury d'appel :**

A définir

- **ITO/ATO :**

A définir

- **Juges de marche :**

A définir

- **Mesureur des parcours hors stade :**

A définir

### **Jury d'appel - Réclamations - Appel**

Le jury d'appel des épreuves d'athlétisme est composé de 3 membres nommés sur proposition du délégué technique de l'IAAF.

Ce jury ne statuera que sur les réclamations d'ordre technique concernant le déroulement des épreuves d'athlétisme.

Le CIJF enverra un délégué pour assister aux délibérations du jury ; ce délégué n'a aucune voix délibérative.

La procédure des réclamations se fera conformément aux règles 119 et 146 de l'IAAF.

Toute réclamation doit être faite en premier lieu oralement au juge-arbitre par l'athlète lui-même, par quelqu'un agissant en son nom ou par un officiel représentant l'équipe.

Si le juge-arbitre n'est pas accessible ou disponible, la réclamation doit lui être adressée par l'intermédiaire du centre d'information technique.

Une personne ou une équipe ne peut faire de réclamation que si elle concourt dans le même tour de l'épreuve à laquelle la réclamation (ou l'appel qui s'ensuit) se rapporte (ou si elle concourt dans une compétition pour laquelle on est en train d'effectuer un décompte des points par équipe).

Pour arriver à une décision équitable, le juge-arbitre devra prendre en considération toute preuve disponible qu'il estimera nécessaire, y compris une photographie ou un film provenant d'un appareil vidéo officiel, ou toute autre preuve vidéo disponible. Le juge-arbitre peut trancher la réclamation ou la transmettre au jury d'appel.

Si le juge-arbitre prend une décision,

- il devra informer immédiatement le CIT de l'heure de la décision. En cas d'incapacité du juge-arbitre à communiquer sa décision verbalement à l'équipe ou à l'athlète concerné, l'heure officielle de la notification sera celle où le CIT aura été informé.

- il y aura droit d'appel auprès du jury d'appel.

Un appel auprès du jury d'appel doit être déposé au CIT dans les **30 minutes qui suivent :**

- l'annonce officielle du résultat modifié d'une épreuve suite à la décision du juge-arbitre ; ou
- la notification aux personnes qui protestent, lorsqu'aucune modification de résultat n'intervient.

L'appel doit être fait par écrit, signé par l'athlète, par une personne agissant en son nom ou par un représentant officiel d'une équipe, et doit être accompagné d'une caution de 100 euros qui ne sera pas remboursée si la réclamation n'est pas acceptée.

Le jury d'appel informera toutes les parties concernées (y compris le CIJF)

des décisions prises et s'assurera que, le cas échéant le classement officiel soit modifié.

Les décisions du jury d'appel sont sans appel.

### Comité d'appel

Un comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury d'appel (cf. Article 15).

Il est constitué par le directeur du CIJF et est formé de :

- ✓ le Directeur du CIJF ;
- ✓ le délégué technique de l'IAAF ;
- ✓ le chef d'une des délégations.

De plus, le directeur du CIJF peut faire appel à toute autre personne extérieure, représentants d'institutions ou membres du CIJF ou CNJF.

Il peut être saisi par :

- ✓ le Directeur du CIJF ;
- ✓ le délégué technique de l'IAAF ;
- ✓ le chef d'une des délégations.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'événement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

Ses décisions sont sans appel.

### Centre d'Information Technique (CIT)

Le CIT sera situé à proximité du site d'échauffement. Le CIT assurera la bonne liaison entre chaque équipe et le CIJF, le délégué technique de l'IAAF et la direction de la compétition pour toute la partie technique. Il sera notamment chargé de :

- ✓ l'affichage sur le tableau concerné, toutes les communications officielles adressées aux équipes, y compris les listes de départ, les résultats et les horaires de la chambre d'appel. Les mêmes informations seront affichées à l'aire d'échauffement.
- ✓ la distribution de notifications et documents urgents adressés aux équipes de la part du délégué technique et de la direction de la compétition via leurs casiers. Il est de la responsabilité du chef de délégation de récupérer régulièrement ces informations dans le casier de sa délégation.

Ses dates et heures d'ouverture seront : voir tableau ci-dessous

Le CIT (tout comme les BID) sera équipé de casiers par délégation; le retrait des informations se fera par le biais d'une accréditation spéciale.

Dates	Matin	Après-midi
Samedi	09h à 12h30	14h à 20h
Dimanche	09h à 12h30	14h à 20h
Lundi	08h à 12h30	14h à 20h
Mardi	08h à 12h30	14h à 20h
Mercredi	08h à 12h30	14h à 20h
Jeudi	-	14h à 19h

### Bureau de l'Organisation

Le délégué technique de l'IAAF, les responsables-athlétisme de l'organisation auront un bureau au stade Houphouët-Boigny.

### Contrôle après la compétition

Tous les athlètes (à l'exception de ceux qui participent à des épreuves combinées) doivent quitter la piste en passant par la zone mixte, où les journalistes peuvent procéder à de courtes entrevues. Les 3 premiers

athlètes de chaque finale devront participer à l'entrevue officielle.

Une fois qu'ils ont franchi la zone mixte, les athlètes doivent se diriger vers l'aire de contrôle après la compétition où ils pourront récupérer leurs effets.

Procédure à suivre pour quitter le terrain:

- ✓ Courses : les athlètes doivent quitter le terrain aussitôt l'épreuve terminée;
- ✓ Lancers, saut en longueur et triple saut : les athlètes doivent quitter le terrain, selon le cas, après le 3e tour ou à la suite des trois essais supplémentaires ;
- ✓ Hauteur et perche : les athlètes doivent quitter le terrain en passant par la zone mixte et en compagnie d'un juge aussitôt qu'ils sont éliminés de toute épreuve à l'exception des trois qui doivent partir ensemble ;
- ✓ Epreuves combinées : les athlètes doivent se rendre dans la zone de repos après chaque épreuve et partir en passant par la zone mixte à la fin de la journée.

En finale, les vainqueurs effectuent un tour d'honneur.

Les délégations dont au moins un des athlètes aura remporté une médaille, seront mises au courant du protocole des cérémonies de remise des médailles par le responsable du protocole chargé de la remise des médailles.

Les athlètes qui ont été choisis en vue d'un contrôle antidopage en seront informés dans la zone post-compétition ; un agent de contrôle de dopage accompagnera chaque athlète pendant toute la durée de son passage dans la zone mixte jusqu'au centre de contrôle de dopage. L'athlète pourra récupérer ses vêtements dans l'espace réservé à l'aire de contrôle post-compétition.

Une entrevue télévisée peut être menée dans le stade immédiatement après chaque finale, et d'autres entrevues éclair peuvent être menées par la suite dans la zone mixte.

## V- Equipements sportifs et engins de compétition

### Marques d'élan

Aucun athlète ne pourra utiliser ses propres marques.

Les dispositions de la règle IAAF 180.3 seront appliquées.

Les concurrents aux épreuves de longueur, triple saut, perche et javelot devront utiliser les marques fournies par l'Organisation et qui seront disponibles sur l'aire de l'épreuve.

Pour les lancers du poids, du disque et du marteau, les athlètes devront utiliser un seul repère fourni par l'Organisation, à placer au sol immédiatement derrière ou à côté du cercle.

Pour les courses de relais, les officiels remettront du ruban adhésif aux athlètes sur la piste.

### Relais

Les épreuves de relais se dérouleront conformément à la règle 170 de l'IAAF.

Lors du premier tour, l'équipe sera composée de quatre athlètes sélectionnés parmi ceux engagés dans le relais ou dans n'importe quelle autre épreuve.

Lorsqu'une équipe de relais a débuté dans une compétition, seuls 2 athlètes supplémentaires peuvent être utilisés comme remplaçants dans la composition de l'équipe pour les tours suivants. Ces remplacements ne peuvent être faits que d'après la liste des athlètes déjà engagés pour les Jeux, que ce soit pour cette épreuve ou n'importe quelle autre.

La composition des équipes et l'ordre des coureurs pour une course de relais

devront être annoncés officiellement au CIT au plus tard une heure avant l'heure d'appel publiée pour la première série de chaque tour de la compétition. Les changements ultérieurs doivent être vérifiés par un officiel médical nommé par l'Organisation et ne peuvent intervenir que jusqu'au dernier appel pour la série particulière à laquelle participe l'équipe. Le non-respect de cette règle par une équipe entraînera sa disqualification.

### Saut à la perche

Les athlètes utiliseront leurs propres perches. Aucun athlète ne pourra utiliser l'une des perches appartenant à un autre athlète sans y être autorisé par celui-ci.

Les perches seront rangées dans le magasin destiné au matériel ; elles seront inspectées au cours de la matinée des journées de compétition.

S'il est déterminé qu'une perche n'est pas conforme aux règlements, le chef de l'équipe en question en sera informé immédiatement. Les athlètes doivent apposer, sur les perches ou les fourreaux contenant celles-ci, une étiquette indiquant leur nom et la délégation qu'ils représentent.

### Engins de lancers

L'Organisation fournira un modèle d'engins de lancers (listés ci-dessous), à raison de 3 engins sur le terrain principal et 2 sur le terrain d'échauffement/entraînement.

HOMMES				
POIDS	IAAF		Acier 7, 260 kg dia : 113	Jaune, noir, Argent

			mm, 115mm, 120 mm	
<b>DISQUE</b>	Super spin Acajou Obol Plastic Obol		2kg	Violet/noir/bleu/ marron
<b>MARTEAU</b>			Fonte, acier 7,260kg	Violet, noir, Orange
<b>JAVELOT</b>	Nemeth, Nordic, polanik		Acier 800g	Aluminium , Violet, jaune
<b>DAMES</b>				
<b>POIDS</b>	Acier IAAF		4 kg dia : 95mm, 100mm, 105 mm	Jaune, noir, Argent
<b>DISQUE</b>	Super spin Acajou Obol Plastic Obol		1kg	Violet/noir/bleu/ marron
<b>MARTEAU</b>			Fonte, acier 4kg	Orange, Violet, noir
<b>JAVELOT</b>	Nemeth, Nordic, polanik		Acier 600g	Aluminium , Violet, jaune
<b>HANDISPORT</b>				
<b>POIDS</b>	IAAF		Acier laitonné 3kg	Jaune, noir, Argent

L'utilisation d'engins de compétitions personnels sera permise à condition que:

- ils soient homologués par l'IAAF ;
- ils ne soient pas déjà sur la liste officielle ;
- ils soient vérifiés en présence de l'athlète / Officiel ; le bureau de vérification des engins personnels se trouvera dans l'un des vestiaires, la veille de chaque épreuve de lancer ; les engins ne seront rendus aux athlètes que le jour de l'épreuve sur le terrain d'échauffement. Il sera remis un reçu à chaque athlète à déposer au CIT pour vérification par la valise de contrôle
- ils soient mis à la disposition de tous les autres compétiteurs.

#### **Vêtements des participants**

Conformément à la règle 143 de l'IAAF, tous les athlètes doivent porter l'uniforme officiel de leur délégation.

Les uniformes feront l'objet d'une vérification visant à déterminer s'ils correspondent à ceux présentés par le chef de la délégation. Tout athlète ne portant pas l'uniforme officiel de son équipe pourrait entraîner sa disqualification.

#### **Réception et stockage des engins et équipements sportifs**

A définir

Contact CNJF : Service logistique –

A définir

Les engins et équipements sportifs peuvent parvenir à partir du ... Mai 2017, accompagnée d'une fiche signalétique (*fournie avec ce manuel*) à **coller sur le colis** précisant nom, prénom, discipline sportive et catégorie. Vous enverrez également la fiche de liaison (*fournie avec ce manuel*) par e-mail à l'adresse suivante :

A définir

## **VI- Renseignements médicaux**

## Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période des Jeux dans tous les lieux d'hébergement, au Stade Félix Houphouët BOIGNY, sur les lieux d'entraînement, d'échauffement, sur le terrain et sur les parcours hors stade.

Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio, tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

## Physiothérapie

Les services médicaux du CNJF proposeront des services au stade, sur le site d'entraînement et sur les sites d'hébergement des équipes. Un nombre suffisant d'emplacements de physiothérapie sera mis à la disposition des équipes possédant leur propre encadrement médical. Dans les sites d'hébergement des équipes, une salle de physiothérapie commune sera à la disposition des équipes ayant du personnel médical afin qu'elles puissent installer leurs tables de massage. Le CNJF apportera aussi ses propres services de physiothérapie pour les équipes ne disposant pas d'encadrement médical. Ces salles seront opérationnelles en journée et en soirée.

### Stade Félix Houphouët BOIGNY

Un centre médical équipé sera installé au stade. Il offrira un service de premier secours et une salle d'examen, une salle d'attente, une salle de traitement (physiothérapie, massage, etc.), des équipements médicaux et des médicaments.

Le personnel médical sera composé d'une permanence de 1 médecin (*médecin du sport*), 1 infirmier et

éventuellement 1 kinésithérapeute. Ces services médicaux fonctionneront pendant les heures de compétition et le personnel sera opérationnel une heure avant le début de la compétition et le restera jusqu'à la fin de la compétition.

Terrain d'échauffement : le centre médical principal sera celui du stade. Des emplacements pour physiothérapie/ massage seront à la disposition des équipes.

### SITE D'ENTRAINEMENT DU STADE CHAMPROUX ET DU STADE DU VILLAGE DES JEUX

Une salle avec personnel médical (Médecin et infirmier) sera opérationnelle durant les horaires d'entraînement. Des emplacements de physiothérapie seront à la disposition des équipes.

Autres informations : les sites de compétitions et d'entraînement fourniront les équipes en glace (pour soins) et en eau potable pour les athlètes.

## Contrôles antidopage

Le CIJF effectuera des tests d'urine et de sang aussi bien au stade que sur les sites d'hébergement, conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions de l'IAAF. Il pourra aussi organiser tout autre test qui pourrait être nécessaire.

Contrôle antidopage volontaire en cas de record national : tout athlète qui aura établi un record national et qui n'a pas été choisi en vue d'un contrôle de dopage devra se soumettre volontairement à ce contrôle. À cette fin, il devra remplir et signer le formulaire de contrôle antidopage de l'IAAF au CIT. La délégation de l'athlète doit acquitter les frais liés à ce contrôle de dopage avant que le test ne soit effectué. Elle

peut procéder au paiement sur les lieux ou remplir un formulaire indiquant que le CNJF portera ces frais au compte de la délégation.

### **Examens médicaux**

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des Jeux de la Francophonie. Ses résultats seront annulés sur décision du CIJF.

## **Annexes**

**A** Plan du site de compétition et de la zone d'échauffement

**B** Minima de qualification

**C** Records des Jeux de la Francophonie (hommes)

**D** Records des Jeux de la Francophonie (Femmes)

**ANNEXE A :** *Plan du site de compétitions*

- Comment [P3]:** Inclure les spécificités des plans
- Comment [GL4]:** A déterminer
- Comment [CS5]:**

**ANNEXE B : Minima de qualifications pour les épreuves d'athlétisme**

HOMMES	ÉPREUVES	DAMES
10"60	100 m	11"90
21"40	200 m	24"24
47"80	400 m	54"00
1'50"	800 m	2'9"
3'50"	1 500 m	4'24"
14'30"	5 000 m	16'40"
30'30"	10 000 m	34'20"
	100 h	14"34
14"20	110 h	
51"20	400 h	59"30
9'30"	3 000 m steeple	10'40"
2h28'	Marathon	2h50"
2,10 m	Hauteur	1,72 m
7,50 m	Longueur	5,90 m
15,70 m	Triple-saut	13 m
4,80 m	Perche	3,70 m
16,40 m	Poids	14,50 m
51,00 m	Disque	48,50 m
58,00 m	Marteau	49,00 m
68,00 m	Javelot	48,50 m
6 800 pts	Décathlon	
	Heptathlon	4 900 pts
41"00	Relais 4 x 100	46"00
3'14"00	Relais 4 x 400	3'50"00
	Marche 20 km	1h55'00"
1h40'00	Marche 20 km	

## ANNEXE C : Records des Jeux de la Francophonie

HOMMES				
100 Mètres	Jean-Olivier Zirignon	CIV	10"07	1997 - Antananarivo (A)
200 Mètres	Daniel Sangouma	FRA	20"20	1989 - Casablanca
400 Mètres	Shane Niemi	CAN	44"86	2001 - Ottawa
800 Mètres	Khalid Tighzouine	MAR	1'46"53	2001 - Ottawa
1 500 Mètres	Hassan Ouhrouch	MAR	3'40"25	1989 - Casablanca
5 000 Mètres	Salah Hissou	MAR	13'22"08	1994 - Bondoufle
10 000 Mètres	Ahmed Ibrahim Baday	MAR	28'13"54	2001 - Ottawa
Marathon	Rachid Kisri	MAR	2H17'03"	2005 - Niamey
3 000 Mètres Steeplechase	Elarbi Khattabi	MAR	8'16"63	2001 - Ottawa
110 Mètres Haies	Dan Philibert	FRA	13"55	1994 - Bondoufle
400 Mètres Haies	Alejandro Argudin	ROM	49"22	1997 - Antananarivo (A)
Hauteur	Mark Boswell	CAN	2,31 m	2001 - Ottawa
Perche	Ferenc Salbert	FRA	5,65 m	1989 - Casablanca
Longueur	Yahya Berrabah	MAR	8,40 m	2009 - Beyrouth
Triple saut	Arius Filet	FRA	17,15 m	2001 - Ottawa
Poids	Tomasz Majewski	POL	20,18 m	2013 - Nice
Disque	Jason Tunks	CAN	65,10 m	2001 - Ottawa
Marteau	Szymon Ziolkowski	POL	79,89 m	2001 - Ottawa
Javelot	Lukasz Grzeszczuk	POL	78,62 m	2013 - Nice
Décathlon	Mike Smith	CAN	8 160 pts	1989 - Casablanca
20 Kilomètres Marche (route)	Hatem Ghoula	TUN	1H22'56"	2001 - Ottawa
4 x 100 Mètres	France	FRA	38"75	1989 - Casablanca
4 x 400 Mètres	Sénégal	SEN	3'02"0 m	1997 - Antananarivo (A)
<b>Fauteuil</b>				
100 Mètres - T3	Marc Quessy	CAN	16"77	1994 - Bondoufle
100 Mètres - T4	Hubert Locco-Rocca	FRA	14"80	1994 - Bondoufle
1 500 Mètres	Claude Issorat	FRA	3'14"38	1994 - Bondoufle

## ANNEXE D : Records des Jeux de la Francophonie

FEMMES				
100 Mètres	Laurence Bily	FRA	11"14	1989 - Casablanca
200 Mètres	Marie-José Pérec	FRA	22"60	1989 - Casablanca
400 Mètres	Amy Mbacké Thiam	SEN	50"92	2001 - Ottawa
800 Mètres	Diane Cummins	CAN	2'00"77	2001 - Ottawa
1 500 Mètres	Fatima Aouam	MAR	4'11"15	1989 - Casablanca
3 000 Mètres	Cristina Misaros	ROM	9'02"09	1994 - Bondoufle
5 000 Mètres	Tina Connelly	CAN	16'05"59	2001 - Ottawa
10 000 Mètres	Diane Nukuri-Johnson	BUR	32'29"14	2005 - Niamey
Marathon	Michèle Leservoisier	FRA	2H44'00"	2001 - Ottawa
100 Mètres Haies	Monique Ewanjé-Épée	FRA	12"92	1989 - Casablanca
	Perdita Felicien	CAN	12"92	2001 - Ottawa
400 Mètres Haies	Nezha Bidouane	MAR	54"91	2001 - Ottawa
Hauteur	Wanita May	CAN	1,91 m	2001 - Ottawa
Perche	Marion Lotout	FRA	4,40 m	2013 - Nice
Longueur	Anna Jagaciak	POL	6,68 m	2013 - Nice
Triple saut	Cristina Nicolau	ROM	14,62 m	2001 - Ottawa
Poids	Krystyna Zabawska	POL	18,25 m	2001 - Ottawa
Disque	Nicoleta Grasu	ROM	64,53 m	2001 - Ottawa
Marteau	Anita Wlodarczyk	POL	75,62 m	2013 - Nice
Javelot	Lindy Agricole	SEY	57,48 m	2009 - Beyrouth
Heptathlon	Marie Collonvillé	FRA	5719 pts	2001 - Ottawa
10 Kilomètres Marche (route)	Norica Cîmpean	ROM	44'32"	2001 - Ottawa
4 x 100 Mètres	France	FRA	43"38	1989 - Casablanca
4 x 400 Mètres	Pologne	POL	3'28"97	2001 - Ottawa
<b>Fauteuil</b>				
100 Mètres	Chantal Petit clerc	CAN	17"41	1994 - Bondoufle
800 Mètres	Chantal Petit clerc	CAN	2'06"74	1994 - Bondoufle